

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 28866 B1** (51) Cl. internationale : **G09F 21/02**
(43) Date de publication : **03.09.2007**

(21) N° Dépôt : **29762**
(22) Date de Dépôt : **19.03.2007**
(30) Données de Priorité : **20.08.2004 FR 0409016**
(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT : **PCT/FR2005/001862 20.07.2005**
(71) Demandeur(s) : **SALIEGE, SYLVAIN, YVETTE, JACQUELINE, 1, Rue Georges Appay F-92150 SURESNES (FR)**
(72) Inventeur(s) : **SALIEGE, Sylvaine, Yvette, Jacqueline**
(74) Mandataire : **CABINET CHARDY**

(54) Titre : **SUPPORT POUR MOYENS DE COMMUNICATION DESTINÉ À ÊTRE PORTÉ PAR UN INDIVIDU**
(57) Abrégé : CE SUPPORT POUR MOYENS DE COMMUNICATION (19) DESTINÉ À ÊTRE PORTÉ PAR UN INDIVIDU (21) COMPREND : - UNE PARTIE INFÉRIEURE DESTINÉE À ÊTRE RELIÉE AU TRONC DUDIT INDIVIDU (21), COMPRENANT DES ÉLÉMENTS D'APPUI (5A, 5B, 7, 11A, 11B) SUR LES ÉPAULES, SUR LE DOS, ET SUR LA POITRINE (27) DUDIT INDIVIDU (21), CES ÉLÉMENTS ÉTANT RIGIDEMENT LIÉS ENTRE EUX, ET CONFORMÉS POUR ASSURER L'AUTO-STABILITÉ DE LADITE PARTIE INFÉRIEURE SUR LEDIT TRONC (21), ET - UNE PARTIE SUPÉRIEURE DESTINÉE À MAINTENIR LESDITS MOYENS DE COMMUNICATION (19) AU-DESSUS DE LA TÊTE (29) DUDIT INDIVIDU (21), CETTE PARTIE SUPÉRIEURE ÉTANT LIÉE RIGIDEMENT À LADITE PARTIE INFÉRIEURE, ET CONFORMÉE POUR AUTORISER LE LIBRE MOUVEMENT DE LADITE TÊTE.

ABREGE

Ce support pour moyens de communication (19) destiné à être porté par un individu (21) comprend : - une partie inférieure destinée à être reliée au tronc dudit individu (21), comprenant des éléments d'appui (5a, 5b, 7, 11a, 11b) sur les épaules, sur le dos, et sur la poitrine (27) dudit individu (21), ces éléments étant rigidement liés entre eux, et conformés pour assurer l'auto-stabilité de ladite partie inférieure sur ledit tronc (21), et - une partie supérieure destinée à maintenir lesdits moyens de communication (19) au-dessus de la tête (29) dudit individu (21), cette partie supérieure étant liée rigidement à ladite partie inférieure, et conformée pour autoriser le libre mouvement de ladite tête.

SUPPORT POUR MOYENS DE COMMUNICATION DESTINE
A ETRE PORTE PAR UN INDIVIDU

La présente invention se rapporte à un support pour moyens de communication destiné à être porté par un individu.

On connaît de la demande internationale WO 03 079 319 un support pour moyens de communication destiné à être porté par un individu, comprenant une
5 partie inférieure destinée à être reliée au tronc d'un individu, et une partie supérieure destinée à maintenir lesdits moyens de communication au-dessus de la tête dudit individu.

Dans ce dispositif de la technique antérieure, la partie inférieure est en fait formée d'un sac à dos relié au tronc de l'individu par des sangles, et la partie
10 supérieure est formée par une tige reliée au sac à dos.

Cette tige est destinée à porter, à son extrémité supérieure, un écran vidéo pouvant afficher des informations destinées à être lues par le public se trouvant au voisinage d'un individu portant ce dispositif.

Bien qu'il constitue une façon originale de communiquer, ce support de la
15 technique antérieure présente l'inconvénient d'être assez instable : la tige au bout de laquelle se trouve l'écran a tendance à se balancer lorsque l'individu porteur se déplace, ce qui est inconfortable pour ce dernier, dangereux pour le public proche, et pour le moins hasardeux pour la sécurité du matériel vidéo.

Le document FR 814 487 enseigne un support de communication analogue à
20 celui de WO 03 079 319, c'est-à-dire reposant sur les épaules de l'individu par des sangles, et présentant le même inconvénient d'instabilité que le support de WO 03 079 319.

Pour remédier à cet inconvénient d'instabilité, la société japonaise Suntory a mis sur le marché un support concurrent dans lequel la partie inférieure comprend
25 des éléments d'appui sur les épaules, sur le dos, et sur la poitrine de l'individu, ces éléments étant rigidement liés entre eux et couplés à un sac à dos, et la partie supérieure comprend un casque rigidement lié à ladite partie inférieure.

Le casque est destiné à être posé sur la tête de l'individu porteur, et à supporter les moyens de communication.

30 Du fait qu'il s'appuie de manière rigide à la fois sur le tronc et sur la tête de l'individu porteur, ce support de la technique antérieure présente une grande stabilité.

Toutefois, ce support a pour inconvénient de bloquer la tête de l'individu porteur par rapport à son tronc, ce constitue une forte contrainte physique pour cet individu et est peu esthétique pour le public ciblé.

La présente invention a notamment pour but de fournir un support de communication qui, tout en présentant une grande stabilité, conserve la liberté de mouvement de l'individu porteur, et lui offre par là même un grand confort physique.

On atteint ce but de l'invention avec un support pour moyens de communication destiné à être porté par un individu, comprenant :

- une partie inférieure destinée à être reliée au tronc dudit individu, comprenant des éléments d'appui sur les épaules, sur le dos, et sur la poitrine dudit individu, ces éléments étant rigidement liés entre eux, et conformés pour assurer l'auto-stabilité de ladite partie inférieure sur ledit tronc, et

- une partie supérieure destinée à maintenir lesdits moyens de communication au-dessus de la tête dudit individu, cette partie supérieure étant liée rigidement à ladite partie inférieure, et conformée pour autoriser le libre mouvement de ladite tête.

Grâce à ces caractéristiques, on obtient un support de communication présentant la stabilité requise et conservant la liberté de mouvement de l'individu porteur.

Ainsi, contrairement à ce que pouvait laisser penser la technique antérieure, on peut obtenir un support suffisamment stable sans qu'il soit nécessaire de recourir à des moyens d'appui annexes tels qu'une partie d'appui sur la tête de l'individu porteur.

Suivant une caractéristique optionnelle du support selon l'invention, ladite partie supérieure comprend deux branches définissant un Y inversé, reliées respectivement auxdits éléments d'appui sur les épaules et se rejoignant dans une région où elles sont aptes à porter lesdits moyens de communication.

Cette forme en Y inversé de la partie supérieure du support selon l'invention offre un bon compromis stabilité du support / liberté de mouvement de l'individu porteur.

Suivant une autre caractéristique optionnelle du support selon l'invention, lesdites branches présentent un profil en C, dont la concavité est orientée vers l'avant.

Cette configuration particulière de la partie supérieure du support selon l'invention permet de libérer complètement la zone située autour de la tête de

l'individu porteur, et d'augmenter ainsi la liberté de mouvement de cet individu, et de rendre le support selon l'invention tout à la fois ergonomique et confortable.

Suivant une autre caractéristique optionnelle du support selon l'invention lesdits éléments d'appui comprennent deux épaulières, un montant dorsal relié
5 auxdites épaulières par l'intermédiaire d'une traverse dorsale, et deux montants pectoraux reliés auxdites épaulières par l'intermédiaire d'une traverse pectorale, l'ensemble de ces éléments présentant une forme ergonomique.

Cette configuration particulière des éléments d'appui assure une solidité et une stabilité toutes particulières de la partie inférieure du support selon l'invention.

10 Suivant d'autres caractéristiques optionnelles du support selon l'invention :

- lesdits montants pectoraux forment un triangle avec ladite traverse pectorale,
- lesdites parties inférieure et supérieure sont fabriquées d'un seul bloc,
- lesdites parties inférieure et supérieure forment deux blocs distincts fixés
15 l'un à l'autre,
- ladite partie inférieure est formée, à base d'une structure en aluminium enrobée de polyuréthane souple,
- ladite partie supérieure est formée à base d'un matériau composite tel qu'un mélange de polyester et de fibres de verre,
- 20 - ledit support comprend des tiges de renfort interposées entre lesdites parties inférieure et supérieure.

La présente invention concerne également un dispositif de communication, remarquable en ce qu'il comprend un support conforme à ce qui précède et, fixé sur la partie supérieure de ce support, des moyens d'affichage d'informations.

25 Suivant d'autres caractéristiques optionnelles de ce dispositif selon l'invention :

- lesdits moyens d'affichage d'informations comprennent un écran vidéo plat, et des moyens pour engendrer des images sur cet écran plat,
- lesdits moyens pour engendrer des images sont intégrés audit écran plat,
- 30 - lesdits moyens pour engendrer des images sont distincts dudit écran plat,
- lesdits moyens pour engendrer des images sont choisis dans le groupe comprenant les lecteurs de CD-ROM, les lecteurs de DVD, les lecteurs MPEG4, les consoles de jeux et les ordinateurs,
- ledit dispositif comprend en outre des moyens pour diffuser du son
35 accompagnant lesdites images,

- ledit dispositif comprend des moyens pour commander à distance le fonctionnement desdits moyens pour engendrer des images.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre et à l'examen du dessin annexé dans lequel

5 - les figures 1 à 3 sont des vues respectivement de face, de profil et en perspective d'un mode de réalisation du support selon l'invention,

- la figure 4 est une vue en perspective d'un dispositif comprenant une variante du support selon l'invention, et

10 - les figures 5 à 8 sont des vues respectivement de face, de profil, de derrière et en perspective d'un individu portant un dispositif comprenant un support conforme aux figures 1 à 3.

Dans ce qui suit, on parlera de devant, de profil, d'inférieur et de supérieur.

Ces termes doivent s'entendre par rapport à la position qu'est destiné à prendre le support selon l'invention lorsqu'il est porté par un individu, tel que cela est
15 représenté sur les figures 5 à 8.

On se reporte à présent aux figures 1 à 3, sur lesquelles on voit que le support selon l'invention comprend une partie inférieure 1 et une partie supérieure 3 pouvant être fabriquées d'un seul bloc, ou en deux blocs fixés entre eux.

20 La partie inférieure 1 comprend deux épaulières 5a et 5b, un montant dorsal 7 relié à ces épaulières par l'intermédiaire d'une traverse dorsale 9 et deux montants pectoraux 11a, 11b reliés à ces épaulières par l'intermédiaire d'une traverse pectorale 13.

25 De préférence, comme cela est visible notamment sur les figures 1 et 3, les deux montants pectoraux 11a et 11b forment un triangle avec la traverse pectorale 13.

La partie supérieure du support selon l'invention comprend deux branches 15a, 15b fixées respectivement sur les épaulières 5a, 5b et se rejoignant dans une région 17 où elles portent des moyens de fixation (non représentés) de moyens de communication.

30 Ces moyens de fixation peuvent être de toute nature et comprendre notamment un système du type à tenon et mortaise, à vis filetée, à clipsage, etc.

De préférence, comme cela est visible notamment sur les figures 2 et 6, la partie 17 est légèrement inclinée vers l'avant, d'un angle pouvant typiquement être de l'ordre de 15°.

Comme on peut donc le comprendre, les deux branches 15a et 15b de la partie supérieure 3 forment en quelque sorte, en vue de face, un Y inversé.

De préférence, comme cela est visible notamment sur la figure 2, ces deux branches présentent un profil en C dont la concavité est orientée vers l'avant, c'est-à-dire en l'occurrence vers la droite de la feuille du dessin annexé.

La partie inférieure 1 peut être formée à base d'une structure en aluminium enrobée de polyuréthane souple, et la partie supérieure peut être formée à base d'un matériau composite tel qu'un mélange de polyester et de fibres de verre.

La variante de la figure 4 se distingue du mode de réalisation des figures 1 à 3 en ceci qu'elle comprend des tiges de renfort 18a, 18b interposées entre les parties inférieure 1 et supérieure 3.

Ces tiges de renfort peuvent être formées dans un alliage métallique léger, à base d'aluminium par exemple.

On notera en outre que sur cette figure 4, le support selon l'invention a été représenté en situation opérationnelle, c'est-à-dire dans une situation où il supporte dans la région 17 des moyens de communication tel qu'un écran vidéo plat 19.

A titre d'exemple, cet écran plat peut être un écran LCD tel que l'écran commercialisé sous la référence LC-15L1E par la société SHARP, complètement autonome, fonctionnant sans fil et alimenté par batteries intégrées à l'écran.

Le mode d'utilisation et les avantages du support selon l'invention résultent directement de la description qui précède.

Lorsqu'on souhaite diffuser un message à un certain public on prépare les moyens de communication 19 (écrans LCD ou autres panneaux d'affichage) de manière qu'ils affichent le message concerné.

Lorsque les moyens de communication 19 consistent en un écran vidéo, l'affichage du message peut être effectué au moyen d'un lecteur de support numérique tel qu'un lecteur de CD-ROM, un lecteur de DVD, un lecteur MPEG4, une console de jeu ou bien encore un ordinateur, qui peuvent être soit intégrés à l'écran 19, soit distincts de cet écran et reliés à ce dernier par des moyens de connectique appropriés.

On peut bien entendu envisager que le message diffusé soit à fois visuel et sonore, auquel cas on choisira des moyens de communication 19 comprenant également des moyens audio.

On peut en outre envisager de fixer, soit directement sur les moyens 19, soit sur la partie 17, des moyens de diffusion de fragrances (du type « boîtier olfactif »).

Une fois effectuée la préparation des moyens de communication 19, on place le dispositif comprenant ces moyens de communication et le support selon l'invention sur un individu porteur 21.

5 Ce faisant, les épaulières 5a, 5b viennent se poser sur les épaules 23a, 23b de l'individu 21, le montant dorsal 7 vient se plaquer contre le dos 25 de cet individu, sensiblement jusqu'à son bassin, et les montants pectoraux 11a, 11b viennent se plaquer contre la poitrine 27 de cet individu.

10 Ce plaquage du montant dorsal 7 et des montants pectoraux 11a, 11b contre le tronc de l'individu assure l'auto-stabilité du support selon l'invention : aucun moyen annexe tel qu'une partie d'appui sur la tête n'est nécessaire pour atteindre la stabilité requise.

Ceci permet donc d'obtenir une structure à la fois légère, peu encombrante (notamment pour les déplacements dans la foule), très esthétique, et conservant la liberté de mouvement de l'individu porteur.

15 Ce faisant, les moyens de communication 19 se trouvent placés au-dessus de la tête 29 de cet individu.

Ces moyens de communication 19 peuvent de la sorte être très clairement vus et éventuellement entendus par un public ciblé au sein duquel se déplace l'individu 21.

20 On notera que la forme en Y inversé de la partie supérieure 3 du support selon l'invention offre un bon compromis stabilité du support / liberté de mouvement de l'individu porteur.

25 On notera également que le profil en C des branches 15a, 15b de la partie supérieure 3 permet de libérer complètement la zone située autour de la tête 29 de l'individu 21, et d'augmenter ainsi la liberté de mouvement de cet individu, et de rendre le support selon l'invention tout à la fois ergonomique et confortable.

On notera également que l'inclinaison de la partie 17 permet d'orienter convenablement les moyens de communication 19 vers le public ciblé.

30 Bien entendu la présente invention n'est pas limitée aux exemples représentés ci-dessus, fournis à titre illustratif et nullement limitatif.

REVENDEICATIONS

1. Support pour moyens de communication (19) destiné à être porté par un individu (21), comprenant :

- une partie inférieure (1) destinée à être reliée au tronc dudit individu (21),
5 comprenant des éléments d'appui (5a, 5b, 7, 11a, 11b) sur les épaules (23a, 23b), sur le dos (25), et sur la poitrine (27) dudit individu (21), ces éléments étant rigidement liés entre eux, et conformés pour assurer l'auto-stabilité de ladite partie inférieure (1) sur ledit tronc (21), et
- une partie supérieure (3) destinée à maintenir lesdits moyens de
10 communication (19) au-dessus de la tête (29) dudit individu (21), cette partie supérieure (3) étant liée rigidement à ladite partie inférieure (1), et conformée pour autoriser le libre mouvement de ladite tête (29).

2. Support selon la revendication 1, dans lequel ladite partie supérieure (3) comprend deux branches (15a, 15b) définissant un Y inversé, reliées respectivement
15 auxdits éléments d'appui (5a, 5b) sur les épaules (23a, 23b) et se rejoignant dans une région (17) où elles sont aptes à porter lesdits moyens de communication (19).

3. Support selon l'une des revendications 1 ou 2, dans lequel lesdites branches (5a, 5b) présentent un profil en C, dont la concavité est orientée vers l'avant.

20 4. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel que lesdits éléments d'appui comprennent deux épaulières (5a, 5b), un montant dorsal (7) relié auxdites épaulières (5a, 5b) par l'intermédiaire d'une traverse dorsale (9), et deux montants pectoraux (11a, 11b) reliés auxdites épaulières (5a, 5b) par l'intermédiaire d'une traverse pectorale (13), l'ensemble de ces éléments
25 présentant une forme ergonomique.

5. Support selon la revendication 4, dans lequel lesdits montants pectoraux (11a, 11b) forment un triangle avec ladite traverse pectorale (13).

6. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdites parties inférieure (1) et supérieure (3) sont fabriquées d'un seul bloc.

30 7. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdites parties inférieure (1) et supérieure (3) forment deux blocs distincts fixés l'un à l'autre.

8. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite partie inférieure (1) est formée à base d'une structure en aluminium
35 enrobée de polyuréthane souple.

9. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite partie supérieure (3) est formée à base d'un matériau composite tel qu'un mélange de polyester et de fibres de verre.

5 10. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant des tiges de renfort (20a, 20b) interposées entre lesdites parties inférieure (1) et supérieure (3).

11. Dispositif de communication, comprenant un support conforme à l'une quelconque des revendications précédentes et, fixé sur la partie supérieure (17) de ce support, des moyens d'affichage d'informations (19).

10 12. Dispositif selon la revendication 11, dans lequel lesdits moyens d'affichage d'informations (19) comprennent un écran vidéo plat, et des moyens pour engendrer des images sur cet écran plat.

13. Dispositif selon la revendication 12, dans lequel lesdits moyens pour engendrer des images sont intégrés audit écran plat (19).

15 14. Dispositif selon la revendication 12, dans lequel lesdits moyens pour engendrer des images sont distincts dudit écran plat (19).

15 15. Dispositif selon l'une des revendications 13 ou 14, dans lequel lesdits moyens pour engendrer des images sont choisis dans le groupe comprenant les lecteurs de CD-ROM, les lecteurs de DVD, les lecteurs MPEG4, les consoles de jeux et les ordinateurs.

16. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 12 à 15, comprenant en outre des moyens pour diffuser du son accompagnant lesdites images.

25 17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 12 à 16, comprenant des moyens pour commander à distance le fonctionnement desdits moyens pour engendrer des images.

T.V. 29762

AVIÈME ET DERNIER FEUILLET

RABAT. LE 19.03.2007

1 / 1

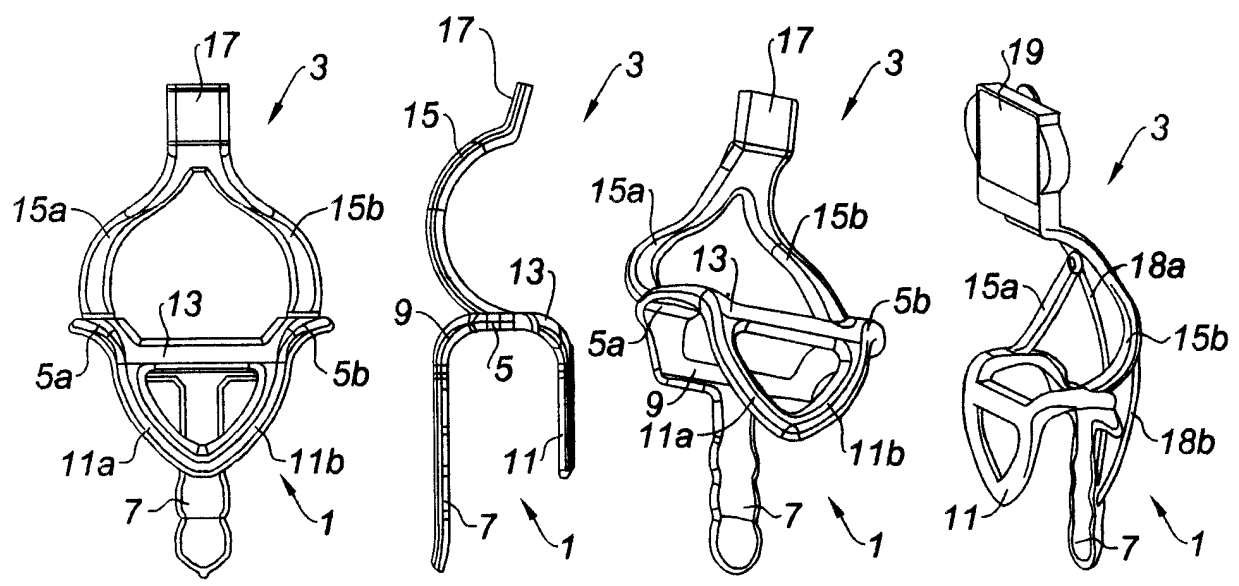


Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

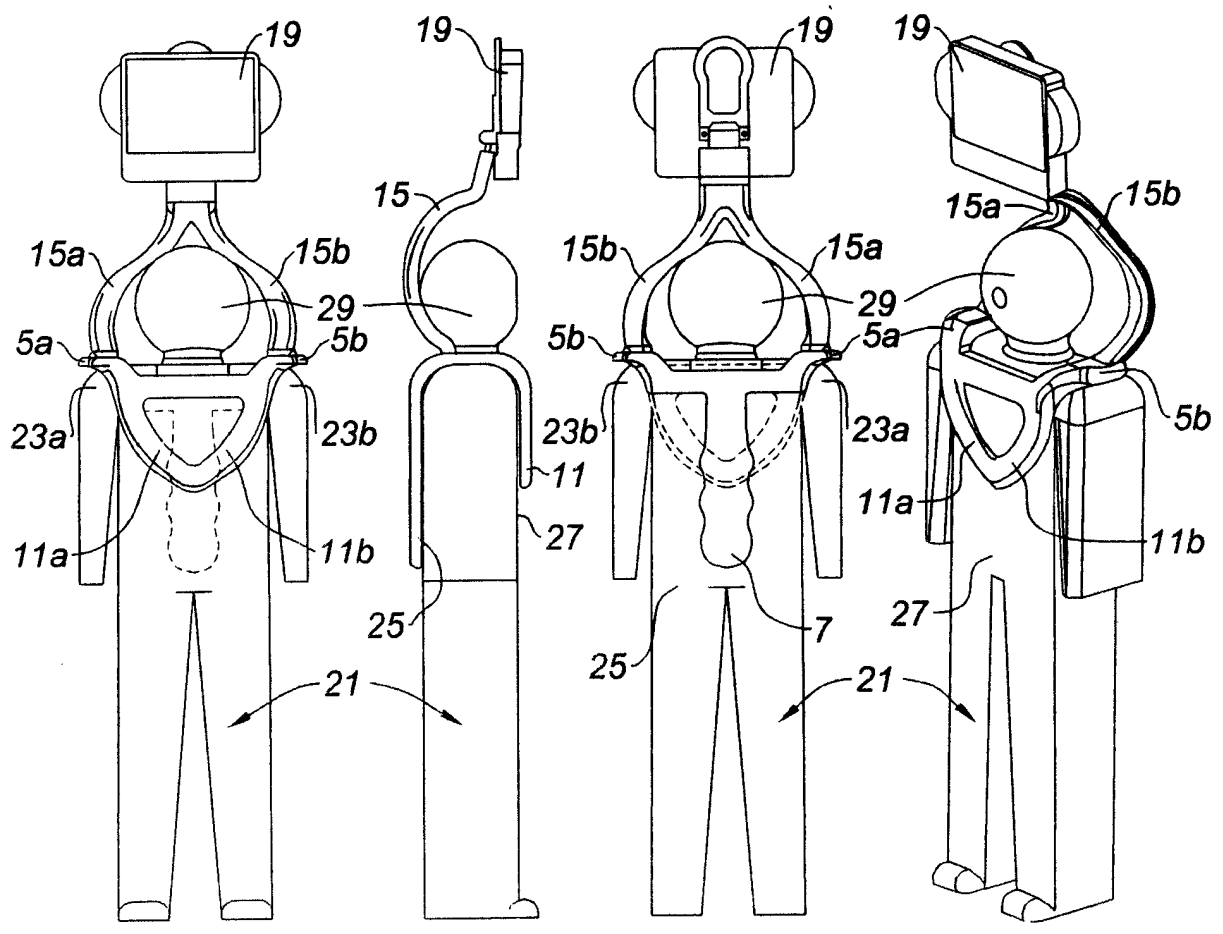


Fig. 5

Fig. 6

Fig. 7

Fig. 8